



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

UNEP/CBD/COP/13/L.17
12 décembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Treizième réunion

Cancún (Mexique), 4-17 décembre 2016

Point 19 de l'ordre du jour

ÉVALUATION SCIENTIFIQUE DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DE CERTAINS OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ SPÉCIFIQUES

Projet de décision soumis par la présidente du Groupe de travail II

La Conférence des Parties,

Rappelant le paragraphe 6 de la décision XII/1, dans lequel elle reconnaît que des progrès encourageants ont été faits pour réaliser quelques éléments de la plupart des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité mais que, dans la majorité des cas, ces progrès ne seront pas suffisants pour atteindre les objectifs à moins que des mesures additionnelles urgentes et efficaces ne soient prises pour atténuer les pressions exercées sur la diversité biologique et prévenir son déclin continu,

Notant que de telles mesures peuvent être fondées sur une évaluation scientifique des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs,

Consciente du rôle que joue l'Organe subsidiaire chargé de l'application dans l'examen des progrès accomplis par les Parties dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le rôle de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques dans la fourniture de conseils, et *reconnaissant* les mandats complémentaires de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application,

1. *Prie* le Secrétaire exécutif, dans la limite des ressources disponibles, de préparer, en collaboration avec des membres du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité et d'autres partenaires compétents, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques lors d'une réunion qui se tiendra avant la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, des évaluations scientifiques actualisées sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, en mettant l'accent en particulier sur les objectifs pour lesquels les progrès ont été les moins marqués et en utilisant les données disponibles et les indicateurs répertoriés dans la recommandation XX/13 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, selon qu'il convient, ainsi que d'autres sources d'informations utilisées pour la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*;

2. *Prie aussi* le Secrétaire exécutif d'élaborer des options pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs qui ont été identifiés comme étant les moins avancés.